

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2024

Présents (11) : Mesdames DE L'ECLUSE Anne-Sophie, PEUDEVIN Evelyne, Messieurs, DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUERIN Pierre-Alain, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric.

Absents excusés avec pouvoir (1) : Madame BECKER Corinne qui donne pouvoir à Mme PEUDEVIN Evelyne.

Absents excusés (2) : Madame DELATTAIGNANT Marion, Madame LE MEUR Isabelle

Absents (1) : Monsieur HELTZLE Jérôme,

Madame DE L'ECLUSE Anne-Sophie est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de réunion du conseil municipal du 8 OCTOBRE 2024

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de réunion 18 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés (12 voix POUR),

Assurance dommage-ouvrage et tous risques chantier

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du bar-restaurant le Saint Vincent,

Considérant l'intérêt de souscrire une assurance dommage-ouvrage pour couvrir les désordres et dommages survenus après la réception des travaux,

Considérant que cette assurance protège la collectivité et le maître d'ouvrage commanditaire des travaux en leur permettant une indemnisation rapide, avant toute recherche de responsabilité ;

Considérant que l'assureur dommages ouvrage supporte ensuite le recours contre les entreprises en cause,

Considérant qu'il est nécessaire de souscrire une assurance Tous Risques Chantier, permettant une réparation rapide en cas de sinistres ;

Considérant que la compagnie d'assurance SMACL Assurances a présenté une offre pour l'assurance dommage ouvrage, à hauteur 7 892,93 HT (8 603,29€ TTC),

Considérant que la compagnie d'assurance SMACL Assurances a présenté une offre pour l'assurance tous risques chantier, à hauteur 2 459,98 € HT (2 677,11€ TTC),

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés (12 voix)

- de contracter l'assurance dommage ouvrage auprès de la compagnie SMACL Assurances à hauteur de 7 892,93 HT (8 603,29€ TTC),
- de contracter l'assurance Tous risques chantier auprès de la compagnie SMACL Assurances à hauteur de 2 459,98 € HT (2 677,11€ TTC),

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes autres pièces se rapportant à cette affaire.

« 1000 cafés » – aide à la recherche d'un exploitant – bar restaurant le St Vincent.

Dans le cadre du projet de commerce, bar/restaurant multiservices, le Maire présente le programme « 1000 cafés » dont l'objectif est d'apporter une aide à la commune pour la recherche du futur exploitant.

L'association 1000 cafés propose une prestation d'accompagnement au recrutement, correspondant au suivi des candidatures présélectionnées et appui à la décision finale dans le cadre du recrutement d'un gérant indépendant. Cette prestation s'élève à 1620 euros HT.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés (12 voix)

- Accepte l'offre de l'association 1000 cafés,
Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la réalisation de cette prestation

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'Isabelle Marmion, adjoint technique, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er décembre 2024. À cet égard, Monsieur le Maire propose de lui verser une prime exceptionnelle d'un montant de 500 euros.

Monsieur Laffray 1^{er} adjoint, informe les membres du conseil qu'une réunion est prévue le 15 novembre prochain au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable (SMAEP) -Val de Cisse afin de discuter sur le devenir du SMAEP et des enjeux dus à la qualité de l'eau distribuée.

La séance est close à 21h52

Le Maire,
Philippe GUETTARE



Le Secrétaire de séance,
Anne-Sophie DE L'ECLUSE

